

Test de connaissance du français pour la carte de résident en France (TCF Carte de résident)

Niveau requis par le ministère de l'intérieur

Décret n° 2016-1456 du 28 octobre 2016 et Arrêté du 21 février 2018

Niveau global : A2 minimum

Validité du TCF Carte de résident

2 ans

Délai minimum entre deux passations

30 jours

Composition du TCF Carte de résident

Compréhension orale* (15 minutes)

Expression écrite* (30 minutes)

Compréhension écrite* (20 minutes)

Expression orale** (10 minutes)

* sur papier ou sur ordinateur (selon les centres)

** En face à face avec un examinateur

Autres certifications reconnues

DELF-DALF niveau A2 minimum

Certifications inscrites au RNCP*

Diplômes Niveau V bis minimum**

Diplôme universitaire (DU)

* Répertoire national des certifications professionnelles

**Exemples : Diplôme national du brevet, CAP, etc...)

Chaque candidat reçoit une attestation environ 4 semaines après l'examen, même si le niveau A2 n'est pas atteint.

Préparation à l'épreuve de compréhension orale et de compréhension écrite:

RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/langue-francaise/tcf-test-de-connaissance-du-francais>

TV5 Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>

L'obtention d'un niveau A2 ou supérieur est un élément du dossier de demande d'obtention de la carte de résident parmi d'autres et ne garantit pas l'acceptation du dossier.